

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT LA CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 456-1 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN DE
REMPLENER L'ARTICLE 5.1 ET L'ANNEXE A

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 456-1 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de remplacer l'article 5.1 et l'annexe A.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 456-1 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin de remplacer l'article 5.1 et l'annexe A;
- 2) Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 lié à la pandémie de la COVID-19, à la résolution 2020-07-206 du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de Règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;
- 3) L'objet dudit projet de Règlement est d'amender le Règlement afin de ne pas imposer de frais pour l'ouverture et l'étude du dossier pour toute phase subséquente du même projet.

Ce projet de Règlement, conformément à la Loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, fait l'objet d'une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public. **Cette consultation écrite aura lieu du 6 au 21 août 2020 inclusivement.** Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement numéro 456-1 à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées. Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Par courriel : greffier@opark.ca

Par courrier: Service des affaires juridiques et du greffe,
Ville d'Otterburn Park
601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée au Service des affaires juridiques et du greffe dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située sur le mur extérieur du bâtiment à côté de l'entrée principale.

Le projet de Règlement est accessible sur le site Internet de la Ville d'Otterburn Park au www.opark.ca dans la section « Avis publics » sous le présent avis et disponible, pour consultation, au babillard de l'hôtel de ville.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone 450- 536-0303 poste 293.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 5 AOÛT 2020

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint